Sud - SOLIDAIRES ÉTUDIANT-E-S

NOTRE PROGRAMME

Ce document regroupe nos positionnements et revendications pour l'amélioration concrètes de nos conditions de travail au sein de l'IEP. Ce document se structure autour de 8 axes de campagne mais ceux-ci sont loin d'être exhaustifs.

Certains sujets ne sont ainsi pas abordés dans ce document, souvent parce qu'ils font consensus: tout le monde est d'accord pour améliorer le système informatique, améliorer les garages à vélo et déménager dans de bonnes conditions dans des locaux bien équipés etc...

Il s'agit, dans ces 8 « axes de campagne » de *présenter ce qui* fait nos différences.

Bonne lecture.

1. RENFORCER LE STATUT D'ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E	2
2. AMÉLIORER L'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES	2
3. S'OPPOSER AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ	3
4. GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.	
5. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	
6. S'OPPOSER À TOUTE HAUSSE DES FRAIS D'INSCRIPTION	
7. REMETTRE EN CAUSE LE CONTRÔLE DES ABSENCES	
7. REMETTRE EN CAUSE LE CONTROLE DES ABSENCES	
ö. AMELIUKEK LA PEDAGUGIE	/

1. RENFORCER LE STATUT D'ÉTUDIANT-E SALARIÉ-E

En juin 2014, l'IEP a adopté un « *régime spécial d'études* » à destination des étudiant-e-s, salarié-e-s, chargé-e-s de famille, enceintes, en situation de handicap ou sportives et sportifs de haut niveau. Néanmoins, ce statut est vide.

En effet, les seuls aménagements proposés sont des « adaptations dans le choix des cours » (notamment en masters) et des possibilités de changer de groupe de confs. La dispense d'assiduité n'est possible que si les aménagements précédents ne sont pas suffisants.

De plus ce statut ne concerne que les étudiant-e-s qui ont un contrat de 15 heures par semaine. Pour celles et ceux qui ont le malheur de travailler moins, aucun aménagement n'est prévu.

Enfin, ce régime est inaccessible pour les étudiant-e-s boursier-e-s alors que ce sont celles et ceux qui sont le plus souvent contraint-e-s de se salarier. En effet la direction considère qu'elle doit garantir au CROUS l'assiduité de ces étudiant-e-s (condition d'attribution des bourses sur critères sociaux), alors qu'elle n'y est légalement pas contrainte et que ce régime ne prévoit des dispenses d'assiduité que de manière exceptionnelle.

Si les étudiant-e-s de l'IEP se salarient moins que la moyenne nationale, ils ont un volume de cours plus important (notamment de cours à assiduité obligatoire). Le problème est non seulement que le travail salarié se superpose avec l'emploi du temps d'étudiant mais qu'il se superpose aussi avec le « travail » d'étudiant-e, engendrant fatigues et risques d'échecs et de travaux bâclés.

Notre liste demande donc:

- que l'IEP propose des aménagements d'emploi du temps à l'ensemble des étudiant-e-s salarié-e-s, quels que soient la durée et le volume de leur contrat de travail;
- que l'IEP propose des dispenses d'assiduité aux étudiant-e-s travaillant plus de 8h par semaine pendant le semestre;
- que ces aménagements et dispenses soient accessibles aux étudiant-e-s boursier-e-s.

2. AMÉLIORER L'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES

En début d'année 2014, la Direction avait établi de nouveaux critères d'attribution des aides sociales : des critères aussi farfelus et contestables que le « mérite » ou la cohérence entre le montant demandé et le besoin réel. Ces critères ont d'ailleurs été abandonnés, nous ramenant à l'ancien système, c'est-à-dire l'attribution après discussion au sein d'une commission paritaire regroupant 3 étudiant-e-s élu-e-s et 3 enseignant-e-s élu-e-s avec voix prépondérante de la direction. Nous considérons que le seul critère qui doit quidé les membres de cette commission, est le besoin réel de l'étudiant-e requérant-e, nullement son « mérite » supposé. Nous nous opposerons donc à l'établissement de toute grille de critères farfelue et complexe, comme cela a été un temps le cas l'an dernier.

Le budget de cette commission a augmenté. C'est la maigre compensation de la hausse des frais d'inscription. La communication autour de ces aides s'est aussi améliorée et le nombre de dossiers déposés augmente. *Mais ce nombre croissant de dos*-

siers est une surcharge de travail pour le personnel chargé de cette commission, qui n'est pas formé au travail social. Or, pour que la commission délibère sur l'aide accordée et donc sur le besoin réel de l'étudiant-e, elle a besoin de l'avis d'un-e travailleur/euse social-e, poste dont l'IEP n'est pas doté. Des partenariats avec le CROUS ou avec le Centre de Santé Universitaire pourraient être étudiés afin que quelques permanences soient assurées à l'IEP et que les dossiers en CAS puissent être en partie instruits par des assistant-e-s sociaux/sociales.

3. S'OPPOSER AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

PPP, ce n'est pas juste un Master. L'IEP conclut de nombreux partenariats « public-privé » chaque année. Il en conclut d'ailleurs de plus en plus. Dans quels domaines ? Cela va du financement de ses programmes de démocratisation, à la création d'une chaire de recherche privée « Gestion des Services Publics Locaux », en passant par des externalisations de services par exemple pour certaines tâches en informatique.

Le premier problème est économique. Les PPP sont utilisés d'abord comme un moyen d'obtenir des « ressources propres » du privé pour financer l'enseignement public. Au-delà des contreparties que ces financements impliquent, ces ressources sont incertaines et subordonnées à la conjoncture économique. Ces PPP servent aussi à « rationaliser » les dépenses (à les diminuer), sauf que, dans la plupart des cas, ces réductions ne sont pas effectives et sont loin d'être prouvées.

Le second problème est démocratique. Recevoir des financements du privé ou accorder des « délégations » au privé revient à abandonner, malgré les systèmes de contrôle et d'évaluation, une partie de la décision et de la mise en œuvre (voire la totalité) sans s'interroger sur les besoins réels, les conditions de travail, les détails techniques... La « démocratie », toute théorique, de l'IEP est ainsi affaiblie par des partenariats sur lesquels l'IEP n'a pas vraiment voire pas du tout la main.

Le troisième problème est scientifique. Dans le cadre de projets de recherche, le financement par le privé peut
nuire gravement à la réputation (la qualité
supposée) des travaux scientifiques dans le
cadre de cette recherche. Ainsi, une chaire
intitulée « Gestion des services publics locaux » est financée par Eaux du Nord, détenteur de la délégation de service public
pour l'eau auprès de Lille Métropole, est facilement soupçonnable d'être au service
d'Eaux du Nord dans les débats, au sein de
Lille-Métropole, autour de la régie de l'eau.

Le dernier problème concerne les partenariats qui fournissent des avantages aux entreprises dans l'accès aux étudiants. BNP, ayant financé les 20 ans de l'IEP et plein d'autres goodies, a eu droit à une présence dans le hall au même titre qu'une association de l'IEP. Certains partenariats sont encore moins précis : c'est le cas de la convention passée avec Total (et sa Fondation).

À l'inverse, le renforcement de partenariats avec des établissements publics permettrait l'amélioration de notre formation, notamment en maintenant et renforçant les liens avec les universités lilloises (Lille 1, Lille 2 et Lille 3) et leurs laboratoires de re-(CERAPS, CLERSÉ, cherche IRHIS, CRDP, TVES...) mais aussi avec les autres IEP. Ainsi, étant donné la nouvelle architecture des masters, nous pensons que la mutualisation inter-IEP ou au sein des universités lilloises devraient pouvoir se faire dès la 4A.

4. GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Chaque année en novembre, ou pour certains projets tout au long de l'année, *la CVA (Commission de la Vie Associative) de l'IEP propose une répartition des subventions aux associations*, en fonction d'un budget global préétabli (42 900 euros en 2013/2014). C'est le Conseil d'Administration qui vote en dernier lieu ces subventions (il suit en général l'avis de la CVA). La CVA est composée des 9 élu-e-s étudiant-e-s au CA et du directeur qui a voix prépondérante.

L'expérience de cette « gestion étudiante » l'an passé n'a pas été enthousiasmante : les dossiers ne sont pas communiqués à l'avance, les attributions se font dans la précipitation... Cette année, on nous a promis que les associations devraient présenter leurs projets devant la commission. C'est un début.

Mais les élu-e-s étudiant-e-s sont intimement lié-e-s aux associations et sont donc bien souvent en situation de conflits d'intérêt explicite ou implicite. Avec une composition de la CVA, telle ne risque-t-on pas de voir une sorte de « clientélisme » pendant la campagne, telle ou telle association ayant intérêt à mobiliser un réseau pour soutenir une liste? Sans tomber dans la conspiration, nous savons très bien ce qu'il en est dans les faits, d'autant que les élu-e-s étudiant-e-s sont aussi très investi-e-s dans la vie associative (ou v sont lié-e-s).

C'est pourquoi nous demandons que soient établis des critères de financement des projets. À notre avis, l'IEP doit uniquement financer des projets qui ont un

intérêt pédagogique et/ou qui sont bénéfiques ou au moins accessibles à tou-te-s.
Il est contestable que, par exemple, le BDS
ait demandé et obtenu l'an dernier 3800 euros (près de 10 % du budget associations)
pour un voyage au ski qui coûtait près de
500 euros par personne et qui ne concernait
qu'une cinquantaine de personnes, alors que
d'autres associations n'ont pas eu ce qu'elles
demandaient (beaucoup moins, d'ailleurs).

5. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

« Discriminations », un gros mot à ne pas prononcer dans l'IEP, terre sainte vierge de tout stéréotype et de tout « préjugé ». Et quand une affiche, un chant ou des commentaires Facebook sont sexistes ou racistes, on invoque l'« humour », comme si les étudiant-e-s de l'IEP, par leur statut d'étudiant-e à l'IEP, n'avaient aucun comportement discriminatoire. Or ce présupposé est faux, d'abord parce que le fait d'être à l'IEP ou d'être étudiant-e ne déconstruit pas nos préjugés sexistes et racistes et ensuite parce que la plupart des comportements discriminatoires sont inconscients et involontaires. Il n'est d'ailleurs pas rare que des étudiant-e-s jugent, à juste titre, des affiches ou des chants « limite sexistes », sans parler du Week-End d'Intégration, financé par l'IEP, où est valorisée l'expérience sexuelle hétéronormée reposant sur un rapport de domination. Quand on parle « bizutage » ou « intégration », le sexisme n'est jamais loin.

Les discriminations sont multiples et multiformes : elles peuvent être liées au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine géographique, à une situation de handicap voire même à l'origine sociale. Il est inutile d'être sociologue pour observer à l'IEP un certain « mépris de classe » de certain-e-s étudiant-e-s envers celles et ceux qui sont

issu-e-s de milieux plus modestes, moins prédisposé-e-s à réussir le concours et à trouver des « bons » stages (qui font classe sur le CV).

Notre liste s'engage à soutenir les initiatives de lutte contre les discriminations à l'IEP. Nous veillerons de plus à l'accessibilité totale des futurs locaux aux personnes handicapées (travail que nous effectuons déjà en commission). Enfin, nous proposons que des séminaires soient consacrés aux discriminations, notamment aux questions de genre (un cours est déjà assuré sur le Campus Virtuel).

6. S'OPPOSER À TOUTE HAUSSE DES FRAIS D'INSCRIPTION

Depuis 2012, l'IEP a adopté un modèle de frais « modulés », où chacun-e (à l'exception des boursier-e-s) paye une somme particulière, allant de 300 à 3200€, selon 7 paliers différents. Cette somme est calculée en fonction du revenu brut global des parents de l'étudiant-e, y compris quand l'étudiant-e fait une déclaration fiscale séparée.

Cette réforme représente bel et bien une hausse des frais d'inscription dans leur globalité: les étudiant-e-s non boursier-e-s, et non exonéré-e-s, payent en moyenne 1700€ de frais d'inscription, soit 600€ de plus qu'avant la réforme, avec notamment 28 % du total des étudiant-e-s qui payent la tranche maximale, soit 3200€. Notons que l'IEP assume complètement cette hausse: pour les étudiant-e-s de FIFA, comme l'IEP se trouverait dans l'impossibilité de disposer du revenu familial, les frais à souscrire s'élèvent désormais au seuil médian, soit 1600€ au lieu de 1100€ auparavant.

L'IEP a justifié cette réforme,

d'abord par des impératifs de gestion (la dotation de l'État par étudiant-e étant en baisse) mais surtout par souci d'équité sociale, argument choc : il serait « normal » que les étudiant-e-s d'origine plus aisée contribuent davantage au financement de l'IEP que les étudiant-e-s de milieux plus modestes. Selon nous, cette vision est biaisée, aussi bien par des impératifs de gestion mal justifiés que par un changement idéologique, à savoir l'idée que les études ont un coût dont doivent s'acquitter celles et ceux qui en bénéficient.

Déjà, contrairement à une idée reçue, l'IEP n'a absolument pas besoin de ces frais d'inscription, et surtout pas de cette révision à la hausse, pour pouvoir fonctionner financièrement. Du fait déjà de certaines dépenses extravagantes engendrées par l'IEP qui pourraient largement être évitées (multiplication des goodies et accessoires de communication). La hausse n'est pas anodine: plus d'un million d'euros, un bond de 100 % des recettes de l'IEP liées aux frais de scolarité. De plus, cette manne budgétaire conduit l'État à plus se désengager.

Sur la prétendue « équité » des frais modulés en fonction du revenu parental, rien n'est prouvé non plus. Pensons déjà au fait que tou-te-s les étudiant-e-s ne voient pas leurs frais d'inscription intégralement couverts par leurs parents, et ce surtout en cycle master où l'on remarque une certaine émancipation. Pensons aussi aux étudiant-e-s obligé-e-s de contracter un prêt étudiant pour financer leurs frais de scolarité, comme c'est le cas aux États-Unis où 10 % des étudiant-e-s qui contractent un prêt étudiant ne pourront jamais en rembourser l'intégralité (la bulle spéculative étudiante y est équivalente à la bulle immobilière), ce qui est de plus en plus vrai en France également. Faire payer aux parents les frais de scolarité de l'étudiant-e, c'est voir celui-ci comme un simple « fils de » ou « fille de » et non comme quelqu'un-e d'émancipé-e, c'est naturaliser la reproduction sociale. Il n'y a rien d'équitable à faire payer un service public, encore moins de manière différenciée, *l'IEP n'a aucunement les moyens de sa prétention de pouvoir rendre une justice sociale.*

La FIFB n'est pas en reste, bien au contraire. Avec des frais qui ont triplé suite à la réforme du système universitaire britannique en 2010, la scolarité coûte plus de 20 000 euros... et les boursier-e-s ne sont pas exonéré-e-s de ces frais. Le résultat est simple : le nombre de boursier-e-s a nettement diminué en FIFB et les dispositifs d'« aides sociales » mis en place sont loin d'être suffisants.

Pour pousser outre mesure, le concept même de frais de scolarité pour bénéficier de l'enseignement supérieur est aberrant. À l'encontre de notre idéal d'enseignement supérieur gratuit et accessible à tou-te-s, les frais d'inscription ne font qu'accentuer la vision consumériste de l'enseignement supérieur. En effet, l'étudiant-e qui paye pour sa scolarité a une vision attentiste de la chose et considère que son diplôme lui est acquis de droit, que les enseignements doivent être à la hauteur de ses attentes et qu'il n'aura pas à fournir de travail ; et ce particulièrement si les frais d'inscription sont modulés et s'il y a un différentiel de payement entre les étudiant-e-s.

Faire payer pour les études, c'est ne pas considérer qu'il s'agit d'un investissement, de la formation de futur-e-s salarié-e-s : c'est donc nier qu'étudier est une forme de travail, non reconnu par le système économique.

Pour toutes ces raisons, *nous nous opposerons en Conseil d'administration à toute hausse des frais d'inscription* de manière globale, que ceux-ci soient modulés ou pas ; et sur le long terme, nous nous efforcerons de militer en faveur de la gratuité de l'enseignement supérieur pour tous, pour les boursier-e-s comme pour les autres.

7. REMETTRE EN CAUSE LE CONTRÔLE DES ABSENCES

Tout le monde sait que le système des absences injustifiées tolérées (la réforme de l'an dernier a fait passer le seuil de tolérance de 4 à 3) est inefficace et discrétionnaire: certain-e-s ont un peu plus et passent quand même en première session. Le personnel administratif, excédé par la masse de faux certificats médicaux et autres justifications, souvent bidons, a fait savoir sa colère. À juste titre! Le personnel est malheureusement souvent déconsidéré par certain-e-s étudiant-e-s qui agissent en « client-e-s » de l'IEP.

Le contrôle des absences est, globalement, une mauvaise solution. Défendre le système actuel est illogique (il ne marche pas) et insultant pour les revendications légitimes des personnels ainsi que des enseignant-e-s. Le contrôle des absences est selon nous inutile: les étudiant-e-s absentéistes sont déjà de fait perdant-e-s aux partiels. C'est une démarche de déresponsabilisation tant des étudiant-e-s que des personnels: sanctionner les absentéistes revient aussi à marquer une rupture, un échec dans l'échange de savoir. De plus, quel que soit le système, les personnels restent obligés de comptabiliser les absences : une lourdeur en termes de travail dont ils pourraient bien se passer en raison des sous-effectifs de personnels administratifs, notamment à l'IEP.

Est-ce qu'en supprimant ce contrôle, on aura beaucoup plus d'absences ? Pas forcément, comme en témoignent certains amphis très bondés. De surcroît, un tel système ne nous invite pas à nous interroger sur l'intérêt des étudiant-e-s pour l'enseignement dispensé, sur leur participation à l'échange de savoirs, sur la dynamique de

débat et d'émancipation qu'il nous arrive de vivre en cours. *Le cœur de l'absentéisme réside, selon nous, dans la « mentalité de client-e »* qui est introduite notamment par l'IEP. En mettant en place des frais d'inscription relativement élevés (et individualisés), en mettant en place des politiques de communication type « école de commerce », en cherchant à se différentier de « la fac » (à qui on demande des services de temps en temps quand même !) ou en se basant sur un recrutement par concours tout ce qu'il y a de plus élitiste, l'IEP cultive l'idée d'un-e étudiant-e client-e.

tie sur un contrôle continu. C'est pourquoi nous avons toujours privilégié un certain équilibre entre contrôle continu et contrôle terminal, et nous nous opposerons à une augmentation trop importante de la part du contrôle continu (déjà très importante, notamment en cycle master).

8. AMÉLIORER LA PÉDAGOGIE

« Améliorer la pédagogie » est souvent un vœu pieux. Tout le monde est d'accord pour critiquer l'archétype d'une conférence de méthode où un-e étudiant-e expose pendant 30 minutes et où les autres écoutent tout en étant sur Facebook et à moitié endormi-e-s. Les conférences de méthode doivent créer de l'échange et renforcer notre esprit critique. Les petits effectifs (par rapport à l'université) sont une occasion pour se confronter collectivement à des travaux scientifiques (lectures historiographiques, enquête collective en sciences sociales...). Beaucoup d'enseignant-e-s ont déjà, en réalité, des pratiques pédagogiques nouvelles qui favorisent la participation de tou-te-s et le développement de l'esprit critique.

Néanmoins, il convient de ne pas oublier que *certain-e-s étudiant-e-s sont contraint-e-s de se salarier notamment et ne peuvent assister à tous les cours* (cf. notre premier point). Il ne faut pas que ces étudiant-e-s soient doublement pénalisé-e-s par un système qui impose une présence à tous les cours et qui repose en majeure par-

NOS CANDIDAT-E-S

Bien sûr, on a des idées avant d'avoir des noms, mais il faut bien des personnes pour siéger.

Voici la liste:

1. Aurélien LE COQ 1A

2. Salomé BOUCHÉ 1A

3. Yvain LABROUSSE* 2A FIFE

4. Rémy POURQUIER* 4A PPE

5. Roxane BOUHIER 2A

6. Cécile GENDREAU 5A CED – FIFB

7. Antonin LAURENT 2A

8. Diane BERGER 3A

9. Pablo VIEIRA* 5A MAP





